

EXAMENS SUR ORDINATEURS - BB - ULM / I-ULM - Télépilote de drone civil
Dossier de demande d'inscription
Elèves pilotes / télépilotes exonérés du paiement de la redevance

Pensez à remplir ce formulaire électroniquement avant de nous l'adresser

Suite à votre pré-inscription sur OCEANE, les formulaire(s) et document(s), listés ci-dessous, doivent être scannés et adressés au plus vite depuis la boîte fonctionnelle dsac-examens-theoriques-sur-ordinateurs-pilotes-de-loisirs-orly-bf@aviation-civile.gouv.fr

En objet de votre message, écrire : **NOM (en majuscules) Prénom – demande inscription examen XX (XX = nom de l'examen, lire § 3).**

Formulaire(s) et document(s) :

- Ce **formulaire** correctement renseigné, daté et signé.
- La **photocopie d'une pièce d'identité valide** (uniquement : carte nationale d'identité ou passeport) à présenter le jour de l'examen.
- Un **avis de situation récent** (lire § 4).
- La **photocopie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté** (lire § 5).

❖ A compléter par l'élève pilote / télépilote				
1. Etat civil - coordonnées : votre état civil doit correspondre à celui de la pièce d'identité valide (PI) à présenter le jour de l'examen.				
M	Nom de famille / naissance			
M ^{me}	Nom d'usage / d'épouse			
Prénom principal		Autres prénoms (tels qu'inscrits sur la PI)		
Date de naissance		Lieu de naissance		Nationalité
Adresse	N°	Bât	Voie	
	Code postal		Ville	Pays
Courriel (minuscules)			@	
2. Inscription	Réinscription	Dates souhaitées (proposez <u>obligatoirement</u> deux dates) _____ et _____		
Centres en métropole et en outre-mer				
3. Examens nationaux	BB	ULM	Instructeur ULM	Télépilote de drone civil
4. Exonération du paiement				
En application de l'article R.611-4-IV du code de l'aviation civile, les demandeurs d'emploi sont exonérés du paiement de la redevance. Dans ce cas, joindre à ce formulaire un « avis de situation » récent imprimé depuis votre dossier internet Pôle emploi.				
5. Obligations civiques / Recensement : vous êtes de nationalité française, âgé(e) de plus de 16 ans et de moins de 25 ans le jour de la 1^{ère} épreuve				
Articles du code du service national :				
Art. L 113-1 - Tout français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser.				
Art. L 114-6 - Avant l'âge de vingt-cinq ans, pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'Autorité publique, la personne assujettie à l'obligation de participer à la journée défense et citoyenneté doit, sauf cas de force majeure, être en règle avec cette obligation.				
		l'attestation de recensement		
Je certifie posséder (joindre une photocopie) :		OU		
		le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté		
Date		6. Autorisation parentale obligatoire si l'élève pilote / télépilote est mineur (< 18 ans)		
Signature élève pilote / télépilote	M	M ^{me}	Nom	Prénom
	autorise, en tant que représentant(e) légal(e), l'élève pilote / télépilote à se présenter à / aux épreuves théoriques mentionnées.			
	Date	Signature		